

GESTION DE CRISE

CORONAVIRUS COVID-19 – COMMUNIQUÉ N°1

LES PREMIÈRES MESURES PRISES PAR LA MÉTROPOLE

Suite aux annonces du Président de la République et du Premier ministre, et à la demande de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'établissement met en œuvre une réponse graduée face à l'épidémie de Coronavirus Covid-19 en matière de continuité du service public

Dans le cadre du dispositif de gestion de crise mise en place depuis plusieurs jours pour faire face à la situation, la Métropole met tout en œuvre pour se prémunir de l'évolution de l'épidémie.

Si pour l'heure le Plan de Continuité d'Activité de l'établissement n'a pas été activé, des premières mesures d'adaptation ont néanmoins été prises par la Métropole.

Situation et mesures à destination du personnel métropolitain

Parmi les agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence, quatre personnes ont été dépistées positives au Covid-19. Ces cas ont été diagnostiqués au sein des 12 agents du Pôle voirie et espaces publics du Conseil de territoire Marseille-Provence placés en confinement récemment. Implantés sur un site annexe ces agents n'étaient donc pas en contact avec d'autres services de l'établissement public.

Si tous les agents ne présentant pas de symptômes du Covid-19 doivent absolument poursuivre leurs missions de service public, des mesures particulières sont néanmoins mises en œuvre à destination des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence à compter du lundi 16 mars :

- Les stagiaires, apprentis et alternants ont été renvoyés à leur domicile par leur hiérarchie et pourront exercer leurs fonctions en travail à distance ou bénéficieront d'une autorisation spéciale d'absence dans le cas contraire ;
- Les agents identifiés comme étant à risque (femme enceinte, maladies chroniques, fragilité pulmonaire ou cardiaque, personne immunodéprimée...) pourront, sur présentation d'un justificatif, exercer leurs fonctions en travail à distance ou bénéficieront d'une autorisation spéciale d'absence dans le cas contraire ;
- Les agents ne disposant pas de solution de garde pour un enfant de moins de 16 ans, ou un enfant handicapé de plus de 16 ans ne bénéficiant plus d'un accueil dans sa structure spécialisée, pourront sur justificatif exercer leurs fonctions en travail à distance ou bénéficieront d'une autorisation spéciale d'absence dans le cas contraire ;
- Les agents métropolitains qui ont à charge à leur domicile, une personne âgée, une personne gravement malade ou une personne considérée comme à risque, pourront sur justificatif exercer leurs fonctions en travail à distance ou bénéficieront d'une autorisation spéciale d'absence dans le cas contraire.

CONTACT PRESSE

Une offre de transports adaptée

Essentiels à la vie quotidienne les transports doivent être maintenus au niveau de service le plus élevé possible afin de préserver la vie économique et sociale et en particulier l'action de ceux qui luttent contre l'épidémie.

Si les transports dédiés aux scolaires sont de fait suspendus dès ce lundi 16 mars suite à l'annonce de la fermeture de tous les établissements d'enseignement, les autres services seront adaptés pour circuler dans les meilleures conditions possibles.

En fonction du niveau de disponibilité du personnel de conduite, l'offre pourra ainsi être ajustée au jour le jour sur l'ensemble du territoire métropolitain, dans le cadre de la mise en œuvre des Plans de Transport Adaptés qui visent à satisfaire le maximum de voyageurs.

Ce sera notamment le cas pour le réseau « Aix en bus » dont l'offre sera allégée jusqu'à nouvel ordre sur la base de la période dite de « Petites vacances scolaires ».

Ce sera également le cas sur Territoire du Pays Salonais où les lignes régulières dites de « renfort scolaire » seront interrompues :

- Ligne 20 : Bel Air - Centre-ville - d'Arbaud
- Ligne 21 : La Levade - Centre-ville - D'Arbaud
- Ligne 22 : Bressons - Canourgues – Centre-ville
- Ligne 23 : Croix Blanche - Les Viougues – Centre-ville - D'Arbaud
- Ligne 24 : La Barben - Pélissanne - Salon

Les usagers peuvent retrouver toutes les informations sur les perturbations et l'offre de transport en temps réel sur le site lepilote.com.

Des mesures de soutien aux acteurs économiques

Dans la situation économique actuelle, particulièrement complexe, la Métropole soutiendra les entreprises du territoire, et tout particulièrement les PME qui assurent le service public de transport scolaire pour lesquelles elle continuera d'assumer les coûts fixes des marchés en cours.

Par ailleurs, et ce même en cas d'activation du Plan de continuité d'activité, la Métropole a d'ores et déjà pris toutes les mesures nécessaires pour maintenir les effectifs indispensables à l'activité comptable, et donc au paiement des factures, qui relèvent pour elle des missions vitales.

Pour les marchés publics en cours de procédure, la Métropole contribuera au soutien du tissu économique en prolongeant les délais pour permettre aux entreprises de répondre dans les meilleures conditions possibles.

Restrictions d'ouverture d'équipements et annulation de manifestations

Territoire Marseille Provence

- Le complexe sportif Fontainieu à Marseille (14^e) est fermé,
- Le centre aquatique Cap Provence à Cassis sera fermé à partir du lundi 16 mars.

Territoire du Pays d'Aix

- Toutes les piscines du territoire seront fermées à partir du lundi 16 mars
- Le CFA du Pays d'Aix sera fermé à compter du lundi 16 mars et les journées portes ouvertes prévues le 8 avril sont annulées,
- Le Salon des métiers d'art d'Aix-en-Provence qui devait se tenir du 3 au 5 avril est annulé,
- La Médiathèque des Carmes à Pertuis demeure ouverte, mais sa fréquentation limitée à 100 personnes simultanément,

- Des événements devant se dérouler à la salle de musiques actuelles 6MIC et à l'Arena sont annulés ou reportés (*toutes les informations disponibles sur les sites arenaaix.com et 6mic-aix.fr*).

Territoire du Pays Salonais

- La piscine Claude Jouve à Berre l'Etang sera fermée au public à compter du lundi 16 mars, l'activité « bébés nageurs » du samedi 14 mars matin est annulée et l'accès à la piscine sera limité à 100 personnes simultanément samedi après-midi et dimanche matin.

Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

- La Boussole à Aubagne, qui accueille les publics en recherche d'emploi, de formation ou d'insertion et la mission locale, sera fermée à compter du lundi 16 mars,

- Les activités de l'Université du temps libre du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, accueillies au Centre de congrès Agora d'Aubagne sont annulées.

Territoire du Pays de Martigues

- Le site archéologique de Saint-Blaise sera fermé à partir de lundi 16 mars,

- La Maison de la formation et de la jeunesse reste ouverte mais les activités d'enseignement et sessions d'information collectives pourront être annulées.

Territoire Istres Ouest Provence

A l'exception du Conservatoire de musique qui est fermé, les équipements culturels et sportifs suivants du Territoire Istres Ouest Provence poursuivent leurs activités dans la limite de l'accueil de 100 personnes simultanément :

- Théâtre de l'Olivier, Istres
- Cinéma Le Coluche, Istres
- L'Usine, Istres
- Théâtre La Colonne, Miramas
- Cinéma Le Comédia, Miramas
- Le Théâtre de Fos et le Cinéma L'Odyssée, Fos-sur-Mer
- Espace Gérard Philippe, Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Espace Robert Hossein, Grans
- Chapelle Musée Notre Dame de la Mer, Fos-sur-Mer
- Médiathèque Les Heures Claires, Istres
- Médiathèque d'Entressen
- Médiathèque de Miramas
- Médiathèque de Fos-sur-Mer
- Centre culturel P. Neruda, Grans
- Maison de la Danse Les Heures Claire, Istres
- Centre d'Art contemporain, Istres
- Chapelle Saint Etienne, Istres
- Conservatoire de Musique, Les Heures Claires, Istres
- Bibliothèque Marie Mauron, Port-Saint-Louis-du-Rhône
- Salle de danse et musique, Port-Saint-Louis-du-Rhône

- Équipement Parsemain à Istres
- Halle des sports, salle polyvalente, stade football Le Mazet, Fos-sur-Mer
- Centre équestre Mas de Combe, Miramas
- Golf de Miramas, Miramas